

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

| semaine du : du 16 au 20 juin 2014 | | | | | |
|------------------------------------|--|------------|-------------------------|---|-----------------------|
| NO DE SENTENCES | PARTIES | CONVENTION | ARBITRE | SUJETS | RÉSULTAT |
| 8791 | Syndicat de l'enseignement de la région de Québec c. Commission scolaire des Premières-Seigneuries | 5110 | Me Jean-Pierre Villaggi | Détermination du quantum - Décision ayant accueillie les griefs relatifs à des mesures disciplinaires - Réclamation de dommages pour abus de droit - Réclamation de dommages exemplaires pour violation de la Charte des droits et libertés de la personne - Critères sur la notion d'abus de droit d'un employeur qui décide de prendre une mesure disciplinaire ou encore lors d'une enquête portant sur une plainte de harcèlement en milieu de travail. | Réclamations rejetées |
| 8794 | Syndicat de l'enseignement de Champlain c. Commission scolaire Marie-Victorin | 5110 | Me Suzanne Moro | Enseignante - Paie d'été (ajustement dix mois) - Prestation du RQAP - Récupération que la commission scolaire peut effectuer - Régime d'emploi du personnel enseignant - Discrimination. | Griefs rejetés |
| 8792 | Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives c. Commission scolaire des Navigateurs | 5110 | Me Pierre Daviault | Formation professionnelle - Monteur de lignes - Administration de tests d'admissibilité aux futurs élèves - Application de la convention collective - Tâches éducatives. | Griefs rejetés |
| 8795 | Syndicat de l'enseignement de la région de Québec c. Commission scolaire des Premières-Seigneuries | 5110 | Me Fernand Morin | Enseignant suppléant - Radiation de la liste - Application de l'article 124 L.N.T. - Notion de « service continu » - Abus de droit. | Grief rejeté |

| | | | | | |
|--|---|------|-----------------------|--|-----------------|
| 8796 | Commission scolaire de Montréal c. Association professionnelle du personnel administratif (CSN) -et- Alexandre Langlais | 5320 | Me Lyse Tousignant | Grief patronal - Récupération de sommes versées en trop (33 067.61 \$) - Congé autofinancé - Congé sans traitement - Reconnaissance de dette. | Grief accueilli |
| REQUÊTES EN RÉVISION JUDICIAIRE | | | | | |
| 8777 | Syndicat des employés de soutien du CÉGEP de La Pocatière (CSN) c. Me Carol Girard -et- CÉGEP de La Pocatière | 1320 | Me Carol Girard | Le syndicat demande la révision de la décision notamment en raison du fait que l'arbitre ordonne le paiement des frais d'arbitrage à 50% par la partie syndicale. Au soutien de sa requête le syndicat invoque notamment le fait qu'il s'agissait d'une mesure disciplinaire et que le syndicat n'a pas été entendu sur le sujet. | A déterminer |
| 8771 | Commission scolaire de-la- Vallée-des-Tisserands -et- MELS c. Maureen Flynn -et- Syndicat de l'enseignement de Champlain | 5110 | Me Maureen Flynn | La Commission scolaire et le MELS demandent la révision judiciaire de la décision arbitrale. Au soutien de leur requête, ils invoquent notamment qu'il est déraisonnable d'appliquer l'art 57 LNT (temps de travail et pause) au personnel enseignant. | |